

# Espionnage français dans le Pays de Vaud en 1795

Autor(en): **Couvreur, Emile**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **5 (1897)**

Heft 6

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-7319>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

renversa le grand mur de la vigne de M. Edouard Couvreu, sur un espace de 96 pieds. Toute cette partie du chemin fut rendue ainsi impraticable. Comme le pavé résista plus bas, à quelques toises de la maison Gunthert, les dégradations s'arrêtèrent là. Le chemin et les rues de la ville sur lesquels coula le ruisseau n'offrirent d'autres traces de son passage que des dépôts nombreux de cailloux et de terre.

La crue de la Baie de Clarens fut énorme et ses conséquences devinrent désastreuses par la destruction presque entière de grands travaux d'endiguement, effectués en 1834 par M. l'ingénieur Venetz. Plus de trois poses, récemment plantées en vigne, furent emportées par le courant. L'inondation de la rive droite couvrit de pierres, ainsi que de graviers, une vaste bande de terrain et envahit même la route postale. Mais celle-ci n'eut pas grand mal. Son pont de pierre résista, de sorte que déjà le lendemain, lorsque l'eau se fut retirée, on put l'utiliser de nouveau.

Les ponts de Tavel et de Brent, fortes constructions en maçonnerie, furent endommagés à tel point que l'on dût les soumettre à une restauration complète.

---

## **ESPIONNAGE FRANÇAIS DANS LE PAYS DE VAUD EN 1795.**

### II

Le comité de Salut public était encore à la tête des affaires en France à l'époque où furent rédigés les bulletins que nous publions et c'était donc à lui que ces derniers étaient adressés par l'ambassade de France à Bâle ; mais le Directoire prit en mains le gouvernement à partir du mois d'octobre de cette même année 1795 ; il dût tenir compte des renseignements fournis par les agents

secrets ; or, ceux-ci partageaient les idées de l'ambassadeur Barthélemy, partisan de la neutralité suisse qu'il estimait utile et même nécessaire à la République française. Ce ne fut qu'après la déportation de Barthélemy, en fructidor, an V (septembre 1797) que le projet d'une intervention française en Suisse prit corps pour se réaliser cinq mois plus tard, en janvier 1798. Aussi les rédacteurs des rapports d'espionnage de l'année 1795 ne soutiennent-ils en aucune façon les velléités d'émancipation qui se manifestent alors dans le Pays de Vaud. Ils réservent leurs sympathies pour les hommes d'Etat bernois désireux de maintenir la neutralité, les Mulinen, les Frisching, etc. S'ils blâment la République de Berne quand elle paraît accorder de légères faveurs aux émigrés ou à la coalition, ils ne cherchent point à lui nuire. Ils prennent, au contraire, dans ses démêlés avec ses vassaux et sujets, parti pour elle et gourmandent les esprits remuants du Pays de Vaud. « La ville de Vevey, diront-ils, par exemple, ne connaît point assez le prix du calme *et d'un gouvernement sage.* » Ils tiennent en petite estime notre peuple. « *Le Vaudois, écriront-ils, ne sait ce qu'il veut, ni où il va, il s'use par son insignifiante chaleur*<sup>1</sup> ». Après de telles déclarations, le Directoire devait prêter peu d'attention à la fermentation sourde qui ne cessait de se manifester chez ce petit peuple d'humeur inconsistante. En revanche, il pouvait être amené à réfléchir aux avantages

<sup>1</sup> Dans son livre *Le Canton de Vaud*, l'historien L. Vulliemin porte sur le caractère vaudois un jugement qu'il est piquant de rapprocher de celui-ci : « On s'enflamme et on se refroidit, on s'irrite et on s'apaise, on » s'élançe et on retombe ; on est à la fois lourds et mobiles, prompts à » entreprendre et prompts à se laisser, attachés à la coutume et disposés » à se prêter à des mœurs nouvelles avec une rare flexibilité. Tels sont » nos Vaudois ; doués d'un génie naturel qui les rend propres à tout, ils » sont retenus par une force d'inertie qui ne leur permet le plus souvent » d'atteindre qu'à la médiocrité. Dans leur présomption, ils ne croient » pas que rien leur soit impossible et les difficultés les arrêtent. »

que présentait une occupation militaire dans nos contrées pour faire cesser les plaintes fréquentes à lui adressées touchant *la rapacité des marchands suisses* ou *les ruses mercantiles des spéculateurs vaudois*.

Lausanne, le 5 mars 1795.

On paraît se rassurer à Berne sur la fermentation qu'on craignait de voir excitée par la promotion aux places vacantes dans le Conseil souverain<sup>1</sup> ; toutes les têtes sages et froides à qui le canton doit le maintien de la neutralité et du repos public, se réunissent pour concilier les esprits et contenir l'ambition des uns et des autres dans des justes bornes. M. l'avoyer de Mulinen montre dans ces circonstances difficiles beaucoup de prudence et de fermeté...

... On écrit de Vevey que les officiers du bataillon français en garnison à St-Gingot (?) et à Meillerie ont promis aux habitants de cette ville d'y amener incessamment leur musique et de leur donner un bal ; l'intention de ces officiers n'est, sans doute, nullement répréhensible, mais vu ce qui s'est passé et l'agitation actuelle des esprits dans le Pays de Vaud, cette partie de plaisir pourrait avoir de fâcheuses conséquences, et il serait prudent d'y renoncer...

Moudon, le 8 mars 1795.

On ne s'entretient depuis longtemps dans les cercles que du contraste frappant qui règne entre la conduite administrative du canton de Berne et celle du canton de Zurich, au milieu des événements et des opinions qui devraient également influencer l'un et l'autre. Berne s'inquiète et espionne ; nulle liberté dans les discours et les écrits ; Zurich affecte la plus grande sécurité et ne gêne ni les écrivains, ni les discoureurs ; Berne s'apitoye sur le sort des émigrés et accueille les voyageurs anglais, Zurich repousse les uns et éloigne les autres ; Berne caresse et ménage les gens de la campagne, Zurich les assujettit et les brave ; Berne s'isole des petits cantons et semble redouter des rapports trop fréquents avec eux ; Zurich est leur conseil et leur appui ; il ne néglige rien pour s'assurer leur amitié et leur confiance ; Berne s'attache à amasser de l'argent, Zurich le répand et l'emploie avec sagesse ; Berne décourage l'industrie, Zurich la met en activité ; Berne, jadis si absolu, adoucit toutes les formes du commandement, prie, conseille, insinue, complimente, remercie ; Zurich ne couvre pas de velours

<sup>1</sup> Voir *Rev. hist. vaud.*, janvier 1895, *Le Pays de Vaud sous le régime bernois*, par Paul Maillefer, pages 16-20.

la verge de fer qui pèse sur les vassaux, mais deviendra un jour entre leurs mains l'arme de l'insurrection, si le souverain zurichois n'y prend garde, n'abandonne rien de ses droits et exige impérieusement tout ce qui lui est dû. Il ne faut chercher la cause de ce contraste que dans l'oligarchie de Berne, inconnue et inadmissible dans la constitution de Zurich. Si la promotion prochaine met un terme à l'ambition des familles usurpatrices et rend à la bourgeoisie de Berne l'intégrité de ses droits, le gouvernement de ce canton reprendra son nerf et son énergie et n'en vivra que mieux avec la France et avec ses ressortissants.

Morges, le 19 mars 1795.

Les disputes politiques du Pays de Vaud ont quelquefois des suites sérieuses ; deux citoyens de Morges (MM. Blanchenet et Mandrot), anciens militaires, après s'être disputés avec chaleur dans un repas de club, pour ou contre la coalition, ont fini par s'appeler en duel et se sont battus à outrance ; la coalition a encore été malheureuse, M. Blanchenet, sorti nouvellement du service d'Autriche, a remboursé un coup d'épée à travers les reins, dont on doute qu'il puisse se rétablir. Ces aventures ne sont pas rares dans la petite ville de Morges et M. Mandrot a donné déjà quelques leçons semblables aux aristocrates, émigrés et suisses. Le Code helvétique prononce bien peine de mort contre les duellistes ; mais les baillifs évitent de dénoncer les coupables.

Nyon, le 22 mars 1795.

Malgré l'air de sécurité qu'affectent les baillifs membres de l'Etat, plusieurs personnes qui connaissent aussi bien qu'eux la disposition des esprits à Berne et n'ont pas les mêmes motifs de dissimuler leur inquiétude, ne sont pas sans craintes au sujet de la promotion dont le moment approche ; ceux que les familles dominatrices appellent *petits bourgeois* ne sont rien moins que satisfaits de ce que l'ambition et l'intrigue veulent bien leur céder ; ils demandent la plénitude de leurs droits et s'irritent d'avance contre les intentions qu'ils supposent aux électeurs ; de mauvais génies, éloignés des charges par leur mauvaise conduite ou leur inaptitude, se plaisent à répandre des bruits alarmants. On avait débité que la commission secrète avait arrêté de rapprocher le régiment de Watteville des murs de Berne, ainsi que quelques compagnies de canoniers de la campagne ; sur cet avis plus qu'hasardé, il y a eu de la fermentation et un complot de s'emparer de l'arsenal. Quelques oligarques ont été maltraités de paroles ou dénigrés par des pamphlets. Cependant, les têtes froides et prudentes sont parvenues

jusqu'ici à empêcher l'éclat, et on espère que la promotion ne sera qu'orageuse, mais n'amènera aucune désorganisation. Si les influents dans le conseil ont la maladresse de faire approcher la force armée et de gêner la liberté des suffrages, on peut leur prédire que leur règne est fini.

Quant à l'agitation qui se faisait remarquer depuis quelque temps dans le Pays de Vaud, elle diminue, et l'arrestation de quelques perturbateurs, dans les bailliages de Lausanne, de Vevey et de Morges, quelques corrections extra-judiciaires infligées par les paysans aux coureurs de grands chemins, ont dissipé les attroupe-ments et rétabli un peu de calme dans les cercles et les tavernes ; le Vaudois ne sait ce qu'il veut, ni où il va ; il s'use par son insi-gnifiante chaleur et dans l'occasion se montre aussi pusillanime qu'il est naturellement jactant et bavard, — bluettes révolution-naires.

De Morges, le 16 avril 1795.

Ainsi qu'on l'avait préjugé il y a plusieurs mois, la place impor-tante de trésorier du Pays de Vaud vient d'être donnée par la voie du scrutin à M. de Gingins, à la pluralité de 51 voix sur son compétiteur, M. d'Erlach, qui a de la peine à se consoler de ce nouvel échec. C'est le premier Welche, c'est-à-dire le premier nouveau bourgeois tiré de la vassalité vaudoise qui ait été promu à pareille dignité, la plus éminente après celle d'avoyer et de trésorier du pays allemand, car celle-ci a le pas, et à la mort d'un avoyer donne le droit de le remplacer de plein saut et d'occu-per le *trône*, pour se servir de l'expression bernoise, bien extraor-dinaire sans doute dans un gouvernement républicain. Le trésorier du Pays de Vaud est en fonctions pendant six ans et reçoit de l'Etat un traitement de vingt-quatre mille livres<sup>1</sup>. On reproche à M. de Gingins de la dissimulation et de la morgue, mais il a dû se rendre recommandable aux yeux de la France par son zèle à affermir la neutralité helvétique.

M. de Gingins exerçait encore la charge de trésorier le 10 janvier 1798. Ce jour-là, après la prestation du ser-ment de fidélité au gouvernement bernois imposée à ses sujets du Pays de Vaud, M. de Gingins publia une procla-mation signée de son nom, où se lisait le passage suivant :

<sup>1</sup> Voir *Rev. hist. vaud.*, février 1895, *Le Pays de Vaud sous le régime bernois*, par P. Maillefer, page 49.

« Les représentants de LL. EE. à Lausanne, pénétrés des sentiments et des acclamations d'amour et d'attachement qu'ont manifestés aujourd'hui pour leur souverain tous les corps rassemblés sur la place d'armes, s'empres- sent de leur en témoigner leur vive satisfaction <sup>1</sup>. »

Moudon, le 20 avril 1795.

Sur l'itérative réquisition de l'agent politique de la France en Valais, on s'est donné de nouveaux mouvements pour tirer au clair l'article des enrôlements pour le compte de la coalition... 1<sup>o</sup> il est évident que ni le corps helvétique, ni aucun canton en particulier ne lèvera et n'avouera un régiment au service de l'Autriche ou de l'Angleterre; 2<sup>o</sup> que si les embaucheurs de ces deux puissances réussissent à faire quelques hommes en Suisse, ce ne sera qu'avec beaucoup de secret, beaucoup de risques, beaucoup de frais, en petit nombre, et uniquement pour les incorporer dans les régiments allemands ou dans les légions d'émigrés, et alors il n'existe aucun moyen de s'opposer à ces levées insignifiantes, car les régences ne manqueraient pas de répondre aux représentations qu'on pourrait leur faire, que tout Suisse étant libre de son corps et de sa propriété, nulle autorité ne peut lui interdire l'émigration; ces recrues n'étant point envoyées militairement, et allant à leur destination d'une manière isolée, demandent des passeports comme marchands, domestiques, ouvriers, ou simplement comme voyageurs, et on n'a aucune raison de les leur refuser; tout ce qu'on peut exiger des gouvernements helvétiques, c'est qu'ils ne sanctionnent ni ne facilitent ces enrôlements; or il n'existe aucune preuve à cet égard, on en pourrait même fournir du contraire, plusieurs émissaires ayant été honteusement expulsés du territoire bernois, uniquement sur le soupçon d'embauchage. — Le délit prouvé entraînerait peine de mort suivant les lois helvétiques. Cette surveillance sévère et le penchant du peuple pour la révolution française sont de sûrs garants que les enrôleurs n'auront pas grand succès dans l'étendue de ce canton <sup>2</sup>...

<sup>1</sup> Archives nationales de France, à Paris. Série A F III, carton 86.

<sup>2</sup> Si des Suisses s'enrôlaient dans les armées de la Coalition, d'autres d'ailleurs prenaient service en France sous les drapeaux de la République, tels Reynier, Amédée de la Harpe devenus généraux, etc. Signalons à ce sujet, à titre de curiosité, une pièce que nous avons trouvée à

Morges, 23 avril 1795.

Le bailli de Lausanne vient de renouveler la défense aux maîtres de cafés de recevoir chez eux les émigrés ; c'est une assez mauvaise politique dans la circonstance actuelle ; ces désœuvrés seraient mieux surveillés dans ces lieux de rassemblement et feraient moins de sottises dans les maisons particulières. Il n'y a pas longtemps que deux jeunes vagabonds chassés plusieurs fois de la ville et toujours reparaissants, se sont vengés de la sévérité du bailli en mettant le feu pendant la nuit aux bottes de paille qui bouchaient les soupiraux des caves du château. Voilà une esquisse de la gentillesse chevaleresque.

Les Vaudois que leurs affaires appellent à Lyon, se plaignent amèrement des émigrés rentrés dans cette ville, « ils nous traversent, — écrivent-ils, — dans toutes nos entreprises mercantiles, » ils nous reprochent publiquement l'avidité, la dureté et l'ingratitude que nos compatriotes leur ont montrées pendant leur séjour dans le Pays de Vaud, ils nous décrient de toutes les manières et quand ils ne savent rien imaginer de mieux, ils nous dénoncent comme Jacobins et nous exposent aux plus mauvais traitements. »

Nyon, 3 mai 1795.

...Les marchands français qui se répandent dans les foires suisses ne veulent plus conclure aucun marché en assignats ; ils paraissent convaincus qu'il n'en existe que de faux dans le Pays de Vaud, et cette prévention, toute exagérée qu'elle est, ne peut faire qu'un bien, puisqu'elle contribuera à faire rentrer en France une portion du numéraire qui circule en Suisse et empêchera que le faux papier ne s'y réintroduise...

Rolle, le 17 mai 1795.

...La chambre des finances de Berne s'est avisée un peu tard de tirer parti de l'empressement des spéculateurs vaudois à changer

Paris, aux archives historiques du ministère de la guerre. — Correspondance générale. — Armée du Nord. — Dossier du 2 novembre 1795.

Paris, le 11 brumaire, an quatrième de la Rév. fr.

Au citoyen Moreau, général en chef de l'armée du Nord.

La commission a reçu, citoyen, avec votre lettre du 24 vendémiaire dernier, copie en bonne forme des pièces qui constatent que le citoyen Charles Ausset est né à Vevey, Pays de Vaud, en Suisse. En conséquence vous pouvez autoriser le conseil d'administration du corps auquel il est attaché en qualité de simple volontaire, à lui expédier un congé absolu comme étranger, avec un ordre de route jusqu'aux frontières pour se rendre dans ses foyers. — Salut et fraternité.

Le général de brigade, commiss. Exécutif, PILLE.



leurs assignats contre des livres, des tableaux, meubles et objets de luxe qu'ils font venir de France ; jusqu'à présent ces articles avaient été exempts des droits de péage, mais il vient d'être ordonné de les y soumettre à raison de 21 sols par quintal, sans avoir égard aux représentations des acheteurs que ces objets étaient destinés à leur usage. Ce qui vient de Genève malgré l'ancien privilège de bourgeoisie, doit supporter également cette taxe. Les Suisses tiennent toujours au plan de remeubler la France lorsqu'elle se trouvera dans une situation plus calme.

Enfin sont terminés tous les actes relatifs à la grande promotion de Pâques, promotion vraiment mémorable et heureuse dans les circonstances actuelles en ce qu'elle assure la tranquillité du gouvernement en dépit de la malveillance...

Il ne manque à la satisfaction des Bernois que de voir régner plus de calme dans les esprits de ses vassaux welches ; mais la fermentation sourde ne cesse point, et se manifeste de temps en temps par de légères explosions. D'un côté les propriétaires de fonds qui ne perdent point de vue la suppression des dîmes et cens, souffrent assez impatientement que le gouvernement ne s'occupe pas du redressement de leurs griefs ; lors de la Commission extraordinaire tenue à Rolle il y a quatre ans, dans un moment où le Pays de Vaud était menacé de grands troubles, le souverain invita les particuliers à présenter leurs observations et leurs requêtes sur tous les objets dont ils désiraient la réforme<sup>1</sup> ; les doléances portèrent principalement sur les droits féodaux, et on s'attendait à quelque changement favorable qui néanmoins n'a pas eu lieu ; il est vrai que le souverain s'était donné une grande latitude à cet égard, en se réservant l'époque où il jugerait convenable de faire droit à ces suppliques ; cette promesse, quoique vague, flatte trop l'intérêt personnel pour ne pas nourrir ses prétentions, mais l'Etat a aussi son intérêt à laisser dormir la question. D'un autre côté, les habitants des villes et des campagnes formant des corps de milices sont fatigués des variations de la Commission militaire sur leur armement et leur équipement ; des officiers bernois retirés du service veulent porter dans ces milices les usages et la tactique des pays étrangers, et proposent souvent des réformes qui induisent les ressortissants à des dépenses extraordinaires et gênantes. Dans ce moment-ci, par exemple, on a cru devoir changer la forme des sabres et des baudriers ; l'Etat en a fait fabriquer une très grande

<sup>1</sup> Voir *le Pays de Vaud de 1789 à 1791*, par M. Paul Maillefer. Lausanne, Viret-Genton, 1892.

quantité, les baillis en tiennent magasin et les vendent aux citadins et aux campagnards qui connaissent le prix de l'argent et trouveraient à le mieux employer. De là des murmures contre le gouvernement qu'on accuse, mal à propos, de bénéficier sur ces ventes et de spéculer pour son propre compte. Les nouveaux sabres se délivrent au prix de 45 batz ou 6 liv. 15 s. de France, et les baudriers 23 batz ou 3 liv. 9 s. Il est évident que les armuriers les vendraient un tiers en sus. A ces motifs de mécontentement de la part des vassaux et d'inquiétude pour ceux qui les gouvernent se joint l'agitation de la classe inférieure du peuple qui, saisissant de travers la révolution française et voulant s'identifier à elle, malgré la différence des positions et des motifs, se remue pour le plaisir de remuer, et s'exhale dans des provocations et des mutineries insignifiantes.

(A suivre).

---

## PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Les études historiques dans la Suisse romande viennent de faire une immense perte dans la personne de l'abbé **Gremaud**, recteur de l'Université de Fribourg, décédé le jeudi 20 mai. Né à Riaz, près de Bulle, le 21 janvier 1823, l'abbé Gremaud a fourni une carrière admirablement remplie. Il fut un travailleur infatigable, un savant dans toute la force du terme, un orateur spirituel, un homme modeste, un patriote surtout.

Avec quelle bienveillance et quelle bonhomie il accueillait chez lui les personnes qui allaient le surprendre au milieu de cet amoncellement de volumes, de manuscrits et de documents qui constituaient son trésor ! Avec quelle impatience on attendait ses communications dans les séances de la Société d'histoire de la Suisse romande ! Avec quel plaisir aussi on voyait arriver le moment où, au banquet, le vénérable et très sympathique abbé se levait pour prononcer son discours plein de finesse, d'esprit, d'à-propos et marqué au coin de la tolérance et d'un patriotisme profond.

L'abbé Gremaud a recueilli une quantité énorme de documents. Ses publications les plus importantes sont le *Mémorial de Fribourg*, une notice sur la ville de Bulle, le nécrologe de la Chartreuse de la Lance, celui des cathédrales de Lausanne et de Sion. Les *Documents relatifs à l'histoire du Valais* sont cependant son œuvre capitale. Cette collection de huit volumes représente une somme peu commune de recherches.